

CONSULTATION AUX TPG

Score sans appel de 94% : préavis de grève déposé

Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Une grève reconductible se dessine aux transports publics genevois (tpg) pour le 31 janvier. C'est en effet avec le score sans appel de 94% de oui et une très forte participation à la consultation à laquelle elle était conviée que la base a confié le mandat au comité SEV-tpg de déposer un préavis de grève. La date du 31 janvier a été décidée en assemblée des délégué-e-s le 18 janvier. Au cœur des revendications se trouvent non seulement l'indexation et le maintien du pouvoir d'achat (+2,5% au total) mais aussi des questions de conditions de travail.

Depuis plusieurs mois, le SEV-tpg se mobilise afin d'obtenir des améliorations des conditions de travail ainsi que le maintien du pouvoir d'achat des collègues des tpg. Les avancées obtenues ont été le fruit d'une confrontation quasi quotidienne avec la direction de l'entreprise. Il a fallu recourir à plusieurs reprises à la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) pour que la direction des tpg consente à respecter la loi (notamment le retrait des lettres de menace antisyndicales) et ouvre des négociations sur l'indexation et les conditions de travail à la conduite. Il a fallu aussi entrer en conflit pour obtenir ce qui revenait légitimement aux travailleuses et travailleurs de l'entreprise, soit l'indexation pleine et entière pour l'année 2022.

« Malgré la grève historique et victorieuse d'octobre 2022, la direction des tpg a maintenu sa position autoritaire et déconnectée de la réalité du terrain » déplore Aurélie Lelong, secrétaire syndicale SEV en charge des tpg. « Cette gestion a des conséquences néfastes sur le bien-être du personnel de l'entreprise. La preuve en est l'absentéisme critique à la conduite mais aussi dans d'autres services comme celui des ressources humaines » précise-t-elle.

Pour la syndicaliste, la liste des problèmes est longue : « Le dialogue n'existe plus. La direction fait fi du Statut du personnel (SP) qui légifère le partenariat social. Elle passe en force, ne respectant pas le processus de consultation du personnel via leurs représentants et cherche à supprimer des acquis. Ainsi, malgré l'opposition unanime de l'ensemble des organisations représentatives du personnel, la direction a imposé la modification de l'article qui traite de l'indexation des salaires. Elle ne prend pas en considération l'avis des employé-e-s comme c'est aussi le cas au sujet des horaires. S'il y a des négociations, elles n'aboutissent qu'à des améliorations mineures. Pendant ce temps, la souffrance du personnel continue d'augmenter. »

La présidente adjointe de la CRCT et les juges de la chambre de céans ont reconnu ces atteintes au partenariat social. Le ministre de tutelle a demandé que les propositions des organisations représentatives du personnel soient mieux prises en considération. Malgré cela, selon Aurélie Lelong, la

direction des tpg maintient sa position antisyndicale et rejette massivement les revendications des organisations syndicales et associations du personnel. Le Conseil d'administration ainsi que le magistrat en charge de la mobilité ont été prévenu que le syndicat se trouvait dans une impasse, avec l'impossibilité de répondre à la souffrance du personnel ou d'obtenir des améliorations salariales pour maintenir le pouvoir d'achat.

Toutes les voies ayant été utilisées en vain, le seul moyen d'être entendu par la direction est la mise en place d'un rapport de force solidaire et fort. C'est pourquoi la consultation a été lancée pour que les membres du SEV se prononcent sur le dépôt d'un préavis de grève. La participation a été massive et, au moment du dépouillement des résultats le 17 janvier, l'appel à la grève est écrasant avec plus de 94% de oui pour obtenir **les revendications suivantes :**

• **Parking : + 120 francs nets par mois de salaire**

Selon le plan de stationnement cantonal, les administrations et régies publiques ne peuvent plus offrir de parkings gratuits à leur personnel. Alors que les charges ne font qu'augmenter, ce nouveau règlement des parkings crée un poste de dépense supplémentaire pour les employé-e-s de l'entreprise qui représentera des centaines de francs par an. Afin que cette nouvelle charge ne vienne pas grever encore plus le budget du personnel des tpg, le SEV demande une augmentation salariale de 120 francs



Une grève se prépare aux tpg comme en octobre 2022. Après une très large consultation, le comité SEV-tpg a déposé un préavis en ce sens au 31 janvier.

nets par mois pour chaque employé-e.

• **Indexation et maintien du pouvoir d'achat : + 2,5% d'augmentation des salaires**

L'IPC genevois sur lequel se base l'indexation des salaires ne reflète pas, ou pas correctement, les augmentations du coût de la vie, en particulier celle des primes d'assurance maladie ou des loyers. Ces dernières années, la direction a proposé des indexations partielles, quand elles ne sont pas nulles. Pour l'année 2024, elle argumente que ses résultats financiers ne permettent pas une indexation complète et que le personnel aurait contracté une dette. Pour ce dernier argument, elle s'appuie sur le nouvel article statutaire relatif à l'indexation, rejeté par l'ensemble des organisations représentatives du personnel.

La mobilisation des collègues a déjà commencé à porter ses fruits puisque la direction de l'entreprise a été poussée à faire une nouvelle proposition : une indexation 2024 de 1% (chiffre ipc genevois de novembre 2023 : 1,1%) avec suppression de la « dette » et réécriture de l'article statutaire problématique. La revendication du maintien du pouvoir d'achat tient toujours, soit +1,5% de revalorisation salariale.

Au sujet des conditions de travail à la conduite :

• **77 postes à la réserve, soit 57 de plus qu'actuellement**

D'après le service des horaires, 57 voltigeurs J-1 étaient nécessaires, en plus des 20 réservistes actuels, afin d'offrir une visibilité à J-8. Plutôt que

cette « réserve voltige », le SEV demande une véritable réserve capable de remplacer les absents, d'intervenir rapidement sur le réseau, d'écourter les tranches trop longues par des relèves intermédiaires.

• **Des tranches de 4 h de conduite maximum**

Cette revendication doit maintenant être appliquée. Dépasser 4 h de conduite par tranche est fatigant et dangereux. Ces pièces doivent être réduites, quitte à organiser des relèves en cours de tranche par des réservistes.

• **Réduction de l'amplitude des plages voltiges par la création d'une 4^e plage**

L'amplitude des plages actuelles est trop grande et crée trop d'irrégularités pour les voltigeur-se-s. Les plages doivent être réduites afin de permettre une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

L'assemblée des délégué-e-s du personnel des tpg, a décidé le 18 janvier de la date du 31 janvier pour déposer le préavis de grève reconductible. La direction a été avertie dans la foulée de la date de grève annoncée. Elle a réagi au dépôt du préavis de grève en convoquant une série de négociations allant du 24 au 30 janvier. Le SEV participera à ces négociations, sans suspendre le préavis de grève. « La direction a eu de multiples occasions de négocier, seuls des engagements fermes de sa part sur les revendications du personnel pourraient amener à la suspension du préavis de grève ! » conclut Lelong.

AÉROPORT DE GENÈVE

Lutte victorieuse chez Dnata

Yves Sancey, avec ssp. Le 24 décembre dernier a marqué un tournant dans les droits sociaux au sein de l'Aéroport international de Genève (AIG), selon le syndicat ssp. L'action du personnel de la société émiratie avait débuté à 4 heures du matin. Plusieurs centaines de grévistes, selon les chiffres du syndicat ssp, sur les 600 employé-e-s de Dnata à l'aéroport de Genève ont alors cessé leur travail pour une grève offensive.

Tout au long de la matinée, les employé-e-s, qui ne sont pas syndiqués au SEV-GATA, se sont mobilisés. Les 50 à 80 personnes présentes dès 4 h du matin ont vu leur groupe s'étoffer au fil des heures, la détermination des grévistes restant forte jusqu'au vote final.

Au cœur des revendications, le changement des cotisations de la LPP avait mis le feu aux poudres fin septembre. Mais la mobilisation menée par le ssp a vite dépassé l'étape de la défense des acquis pour débou-

cher sur un mouvement réclamant une augmentation de salaire et une Convention collective de travail (CCT) « de bon niveau », semblable à celle en vigueur chez le concurrent Swissport.

La grève a été levée à midi et un accord de fin de grève a été signé. Celui-ci, non seulement, balaie les menaces de mesures disciplinaires contre les grévistes, mais il marque même le paiement des heures de grève par l'employeur.

Cette courte grève de Noël a permis aux employé-e-s de l'entreprise d'obtenir d'importants avantages salariaux, notamment en termes de salaire et de protection sociale.

Le régime prévalant pour la prévoyance professionnelle est totalement remis à son état antérieur. Les salaires du personnel vont évoluer de plus de 4% (3% d'augmentation linéaire et une prime unique de 500 francs, au pro rata du taux d'activité).

La pénibilité du travail est reconnue par l'octroi de plusieurs primes. Une CCT de bon niveau sera conclue tout prochainement pour inclure les améliorations susmentionnées. Ce faisant, la direction de Dnata peut désormais s'occuper des passagers-ères en retrouvant un climat plus serein avec son personnel. Fait marquant : le personnel zurichois de Dnata bénéficiera des mêmes conditions obtenues grâce à la grève des Genevois-es.

Lorsque les salariés s'organisent collectivement et avec détermination, ils peuvent obtenir satisfaction.



SWISSPORT ZURICH

Plus de 1300 signatures



Le 16 janvier, SEV-GATA, SSP et kmv ont remis plus de 1300 signatures à la responsable RH du site Swissport de Zurich, Lea de Boer. Celles-ci expriment le mécontentement face au fait qu'à Zurich, Swissport ne veut même pas compenser le renchérissement annuel complet. Les syndicats exigent la pleine compensation du renchérissement de 2,2% et une prime de 1000 francs pour toutes et tous les collègues.